



PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

L'Actualité de l'État  
dans les Alpes-Maritimes



## POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE, LA DDPP VEILLE

Les fêtes de fin d'année génèrent une activité commerciale ponctuelle, mais intense. Aussi, la direction départementale de la protection des populations (DDPP) des Alpes-Maritimes procède, au cours de cette période, au **contrôle de l'ensemble des secteurs d'activité économique** concernés afin d'offrir la meilleure protection économique et physique aux consommateurs. Ce pic d'activité commerciale doit se développer dans le **respect de la réglementation** et ne doit pas donner lieu à des négligences ou à des abus dont pourraient être victimes les consommateurs.

Cette année, du **mardi 2 novembre 2021 au mercredi 12 janvier 2022**, l'opération fin d'année 2021-2022 aura pour objectif de **renforcer les contrôles durant la période festive** qui entoure Noël et le jour de l'An en ciblant prioritairement la restauration commerciale, l'hôtellerie, les métiers de bouche, les enseignes de la grande distribution, les principaux marchés de Noël du département en accentuant le contrôle des sites internet en raison du développement de ce mode d'achat devenu une habitude pour de nombreux consommateurs.

Bureau de la Communication Interministérielle  
147 Boulevard du Mercantour - 06200 NICE  
pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr

Suivez-nous sur :

[www.alpes-maritimes.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.gouv.fr)



@prefet06



Prefet06



PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# L'Actualité de l'État dans les Alpes-Maritimes



Ainsi, le respect des **règles d'hygiène pour les denrées alimentaires**, l'**information du consommateur sur les prix mais aussi la sécurité et la loyauté des produits festifs**, constituent les principaux axes de contrôle des inspecteurs de la DDPP des Alpes-Maritimes durant cette période.

La **sécurité des jouets** fait l'objet tout au long de l'année d'une surveillance attentive par un contrôle visuel de l'étiquetage (marquage CE, avertissement quant à l'âge, emploi de la langue française...) confortée par de nombreux prélèvements aux fins d'analyses par les laboratoires officiels de la DGCCRF (recherche de dangers de nature chimique, physique, mécanique, électrique, risques d'inflammabilité).



L'année dernière, sur la période comprise entre décembre 2020 et mi-janvier 2021, **140 établissements** ont été contrôlés dans les Alpes-Maritimes. Avec 66 établissements en anomalie, le taux de non conformité était de **47 %** contre 28,36 % en 2019/2020. En raison de la crise sanitaire les **avertissements** avaient été privilégiés lorsque la sécurité du consommateur n'était pas en cause ; ils représentaient 56 % des manquements relevés. Par ailleurs, 5 procès verbaux ont été établis et une fermeture administrative a été notifiée à une boulangerie pâtisserie.

Bureau de la Communication Interministérielle

147 Boulevard du Mercantour - 06200 NICE

pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr

Suivez-nous sur :

[www.alpes-maritimes.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.gouv.fr)



@prefet06



Prefet06